Les taux d'imposition n'augmentent pas

Jeudi soir le Conseil Municipal était réuni pour voter le budget de la commune et fixer les taux d'imposition pour 2019.

En préambule monsieur le Maire rappellera qu'au niveau de St-Etienne Métropole les taux d'imposition n'évolueront pas et que la taxe des ordures ménagères diminuera légèrement.

Il rappellera aussi que malgré la baisse des dotations de l'état le budget 2019 a été établi sans augmenter les taux d'imposition, qu'il se veut prudent et ambitieux à la fois, prudent puisqu'il ne tient pas compte de rentrées à venir de l'ex CCPSG, ambitieux puisqu'il intègre des investissements importants tel que l'aménagement du carrefour de la Bâtie ou la rénovation de la maison Ragey.

Le budget 2019 s'équilibre à 2 156 362€

Avec 1 154 873€ en fonctionnement et 1 001 489€ en investissement

Comme le maintien des taux d'imposition le budget 2019 sera voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal validera un emprunt de 800 000€ au taux de 1.25% pour financer les travaux d'aménagement de la maison Ragey et le refinancement des emprunts à des taux plus élevés.

Après avoir procéder au tirage au tirage au sort des jurés d'assises, en questions diverses le Conseil Municipal approuvera le déclassement d'un chemin à Savie, la revalorisation de l'indemnité du gardiennage de l'église, l'étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison Ragey.

M. le Maire terminera la séance en rappelant, les différentes subventions obtenues : du SIEL au titre de la rénovation énergétique pour le remplacement des chaudières du groupe scolaire, de la Région et de la Fédération Française de Tennis pour la rénovation des courts et du Département pour l'aménagement des abords de la salle « la récré ».